



Municipalité des Cèdres

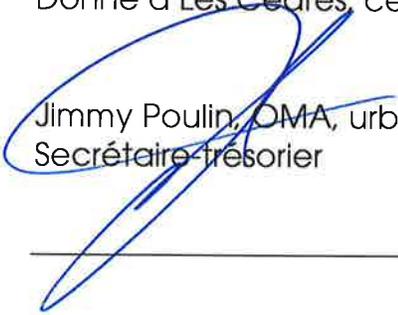
AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 474-2021

AVIS est par les présentes donné, par le soussigné, qu'à sa séance ordinaire tenue le 18 janvier 2022, le Conseil municipal de la Municipalité des Cèdres a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 474-2021 RELATIF À LA TARIFICATION DES BIENS ET SERVICES DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'ANNÉE 2022

Ce règlement est entré en vigueur conformément à la loi et est disponible sur le site internet de la Municipalité à www.ville.lescedres.qc.ca

Donné à Les Cèdres, ce 19^e jour du mois de janvier 2022.


Jimmy Poulin, OMA, urbaniste
Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Jimmy Poulin, secrétaire trésorier de la Municipalité des Cèdres, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant l'adoption du **règlement numéro 474-2021** aux deux endroits désignés par le Conseil ainsi que sur le site internet de la Municipalité, et ce en date du 19 janvier 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 19^e jour du mois de janvier 2022.


Jimmy Poulin, OMA, urbaniste
Secrétaire-trésorier

1060, chemin du Fleuve
Les Cèdres (Québec) J7T 1A1
www.ville.lescedres.qc.ca